



**Appel à candidatures**  
**Chargé.e de mission Paysage et urbanisme**  
**assurant l'animation du pôle Architecture, urbanisme et paysage**  
**au sein du Service Développement durable**

**Statut**

Poste à plein temps de catégorie A à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels, avec priorité aux agents titulaires de catégorie A de la fonction publique de l'État ou de la fonction publique territoriale par voie de détachement ou de mutation.

**Le Parc national des Cévennes**

Territoire de moyenne montagne, le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km<sup>2</sup> avec un cœur protégé habité avoisinant environ un tiers de sa surface.

Il est réparti sur 121 communes en Lozère, dans le Gard et en Ardèche, dont 113 ont adhéré à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée une mosaïque de milieux.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et en 2018 en Réserve internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe.

Le cœur du Parc national des Cévennes, zone protégée par une réglementation spécifique, abrite une population permanente significative, expliquant l'enjeu majeur de concilier les activités économiques (agriculture, forêt, ...) et les intérêts naturalistes.

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) a élaboré avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui définit un projet de territoire à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement et répondre à ses trois missions : i) connaître et protéger, ii) accompagner le développement durable, iii) accueillir et sensibiliser. Il compte 77,2 postes (en équivalent temps plein) au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes**

Outre la direction et le secrétariat général, l'EP PNC est organisé autour de trois services : Connaissance et veille du territoire / Développement durable / Accueil et sensibilisation. Il est présent à Florac-Trois-Rivières avec son siège et sur 4 massifs : Aigoual, Causses-Gorges, Mont-Lozère – Piémont cévenol et Vallées cévenoles.

Le service Développement Durable regroupe trois pôles : un pôle Agri-environnement-eau, un pôle Architecture-Urbanisme-Paysages et un pôle Forêt-Chasse.

Le poste de **chargé.e de mission Paysage et urbanisme assurant l'animation du pôle Architecture, urbanisme et paysage** est à pourvoir au sein du service Développement durable. Il est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du service.

Le poste est basé au siège de l'établissement, à **Florac-Trois-Rivières (48)** mais ses missions portent sur l'ensemble du territoire du Parc national.

Le **pôle Architecture-Urbanisme-Paysage** est composé de 5 personnes : le chargé de mission *Paysage et urbanisme*, un chargé de mission *Architecture et Travaux*, un conducteur d'opérations, un technicien *Bâti* et un technicien *Travaux publics*.

Ses objectifs sont les suivants :

- la mise en œuvre d'actions en faveur des paysages (connaissance, sensibilisation, propositions d'évolution) dans un contexte de Bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco ;
- l'accompagnement des maîtres d'ouvrage et collectivités vers des projets et des travaux de grande qualité, intégrés au paysage et prenant en considération les enjeux environnementaux du territoire ;
- la définition et la mise en œuvre de la politique architecturale en cœur de parc en cohérence avec la charte, dont l'enjeu principal est la préservation d'une architecture vernaculaire adaptée aux besoins et aux usages actuels ;
- la conduite des opérations de rénovation du patrimoine immobilier de l'établissement.

### **Missions liées au poste**

Les missions du poste découlent des objectifs décrits ci-dessus.

#### **1. Élaboration et mise en œuvre de la politique en matière de paysage et d'urbanisme**

- Valorisation et développement des outils sur les paysages : Atlas des paysages, OPP, Plan Paysage Agricole, lectures de paysage, animations estivales, dialogue et rencontre avec les habitants.
- Appui technique aux collègues de l'établissement et aux communes adhérentes en vue de réaliser des aménagements d'espaces publics de qualité.
- Suivi de la planification urbaine sur le territoire du Parc, instruction et suivi des divers processus de planification (SCoT/PLU/carte communale) et des projets industriels (énergies renouvelables, carrières), en lien avec les délégués territoriaux et les partenaires externes.

#### **2. Représentation de l'établissement**

- Développement et animation des réseaux pour la mise en œuvre d'un urbanisme rural durable en Cévennes, en lien avec les CAUE, les PETR, les DDT et les chargés de mission « Petites Villes de Demain ».
- Consolidation des partenariats avec les écoles d'architecture et de paysage, accueil et encadrement de stagiaires.
- Participation active aux programmes des filières pierres sèches et lauzes, à la commission des sites, ainsi qu'aux échanges et sollicitations externes sur les thématiques du poste.

#### **3. Animation et coordination du pôle**

- Animation de l'équipe, partage des tâches, organisation de rencontres techniques, développement d'une culture partagée autour des missions du pôle et des sujets d'actualité (évolution des paysages, énergies renouvelables, eau, évolution du patrimoine bâti).
- Suivi des projets, partage des enjeux et travail transversal en interne : avec les massifs (délégués territoriaux), le service Développement durable, les autres services de l'établissement et la Direction.

Les missions peuvent varier en fonction des besoins de l'établissement.

Poste avec de nombreux déplacements sur l'ensemble du territoire du parc, mais aussi ponctuellement à l'échelle régionale ou nationale.

## Compétences

- connaissances requises en paysage et urbanisme, en développement durable et en architecture,
- compétences en conception et en dessin, esprit d'initiative et de créativité,
- bonnes capacités rédactionnelles, rigueur dans l'organisation,
- travail en équipe, goût du contact et aisance relationnelle,
- maîtrise des logiciels informatiques de bureautique, de dessin et de SIG,
- sensibilité et intérêt pour le monde rural, la montagne et la protection de la nature.

## Diplômes, expérience et niveau de formation

- paysagiste-concepteur ou Master 2 dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement,
- expérience professionnelle souhaitée,
- permis de conduire B.

## Modalités administratives

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **pour 15 novembre 2023 au plus tard.**

- **par courriel avec accusé de réception à : [carine.thomas@cevennes-parcnational.fr](mailto:carine.thomas@cevennes-parcnational.fr)**
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,  
Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

La direction convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner **au courant du mois de décembre.**

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire, s'adresse à :

M. Éric DESSOLIERS  
Chargé de mission Paysage et Urbanisme  
06 99 76 87 11  
[eric.dessoliers@cevennes-parcnational.fr](mailto:eric.dessoliers@cevennes-parcnational.fr)

OU

M. Guy ALEXANDRE  
Chef du service Développement durable  
07 61 60 54 07  
[guy.alexandre@cevennes-parcnational.fr](mailto:guy.alexandre@cevennes-parcnational.fr)